

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

L'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans : une priorité forte du Conseil d'Etat durant la législature 2005-2009

La chancellerie d'Etat communique :

La thématique des jeunes émergeant à l'action sociale mais potentiellement insérables sur le marché de l'emploi a été longuement débattue à la fin de l'année 2006. Le Conseil d'Etat, tout comme le Grand Conseil, a estimé qu'offrir aux personnes n'ayant plus accès au marché de l'emploi une véritable alternative à l'aide sociale est un enjeu prioritaire tant sur les plans humain (sous l'angle notamment de la cohésion sociale) que financier (réponse à l'augmentation constatée des dépenses d'aide matérielle). Pour rappel, le 6 décembre 2006, le rapport « mesures d'insertion » a été adopté par le parlement cantonal après avoir été amendé (abandon de la taxe de 0,3% sur la masse salariale).

Un ambitieux projet de coordination, d'encadrement, de suivi et de prévention a donc été lancé et un fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans - doté de 4,4 millions - a été créé pour financer les mesures. Enfin, la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 avant de voir sa mise en œuvre se concrétiser au printemps 2007 (nomination des organes créés par la loi et adaptation des processus en fonction des décisions prises par le Grand Conseil en décembre 2006).

Des résultats encourageants et pérennisation de la mesure Projet Jeunes

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 13 mai 2009 et destinée à faire le bilan de la phase de projet initiée il y a environ deux ans, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie (DEC), a présenté les résultats obtenus et détaillé les perspectives en matière d'insertion professionnelle dans l'optique de la fin imminente de la phase de projet. La volonté est de pérenniser le dispositif suite au rapport d'évaluation dont les conclusions sont très positives.

Les éléments suivants ont notamment été soulignés :

- Après deux ans de mise en œuvre, les résultats confortent le Conseil d'Etat dans sa volonté d'offrir une véritable alternative à l'aide sociale ;
- L'identification du public-cible par les services sociaux communaux et/ou intercommunaux a rencontré un large succès avec pas moins de 420 dossiers signalés à ce jour ;
- Les résultats obtenus (certes en-dessous des objectifs très ambitieux fixés initialement à savoir la réinsertion de 270 personnes émergeant à l'aide sociale) sont très encourageants : 83 personnes en emploi (contrat de durée déterminée de 12 mois minimum) et 28 en apprentissage ;

- Un total de 215 dossiers ont été traités par une équipe interdisciplinaire. Faute de places en suffisance, des solutions transitoires ont été largement proposées aux personnes ne pouvant bénéficier ni d'un emploi (minimum 12 mois) ni d'une place d'apprentissage ;
- De manière générale, le nombre de ruptures est faible ce notamment en comparaison avec la filière traditionnelle des apprentissages. Les jeunes répondent donc présents ;
- Enfin les expériences menées ainsi que les constats et enseignements tirés de la démarche (sur le plan humain mais également au niveau de la collaboration transversale établie) sont riches de sens.

Par conséquent, le Conseil d'Etat entend - sur la base des conclusions/recommandations de l'organe évaluateur et des résultats obtenus - poursuivre l'effort en pérennisant la mesure Projet Jeunes.

L'insertion professionnelle est l'affaire de tous, ensemble relevons le défi!

Dans les mois qui viennent, le Grand Conseil sera saisi d'un rapport faisant état du bilan des mesures adoptées en décembre 2006. Dans ce cadre-là, le législatif cantonal sera informé de la suite donnée au projet d'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans (en terme de structures et de processus).

Le Conseil d'Etat souligne l'importance de maintenir la dynamique très positive obtenue au travers des démarches menées ces deux dernières années. Il s'agira donc de travailler dans la continuité et de favoriser autant que possible la mise à disposition de places d'insertion (emploi et apprentissages) au profit de personnes en situation précaire.

Neuchâtel, le 13 mai 2009